

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Société de menuiserie Atelier Panel - Demande d'aide à l'immobilier pour sa relocalisation et son développement

La Société CDVA Conseils, créée par David Butet en 2008 est une holding de 8 structures dédiées à la communication et à l'événementiel, d'un chiffre d'affaires 2015 de 5,3 M€ et d'un effectif de 45 salariés.

CDVA Conseils sollicite Dijon Métropole ainsi que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre d'une aide à l'investissement immobilier du dispositif Croissance, pour la SCI Stratégic Immo qui investit 3,2 M€ à Longvic. Cette acquisition clef en main est financée en crédit-bail immobilier par un pool bancaire constitué de BPI et du Crédit Agricole. Cela consiste en l'achat d'un terrain de 9 980 m² pour un montant de 500k€, dans la ZI de Longvic et de la livraison d'un bâtiment de 3 350 m² dans un premier temps afin d'installer la menuiserie Atelier Panel spécialisée dans la création de stands actuellement basée à Créancey dans des locaux devenus exigus.

Cette structure affiche un chiffre d'affaire de 1,8 M€ en 2016 avec 26 collaborateurs. Elle travaille avec une autre filiale Strat Design spécialisée dans la création et le design de magasin. Son objectif est d'atteindre 3 M€ de chiffre d'affaire en 2018 et 5 M€ dans 3 ans.

Il est prévu dès la livraison des locaux l'arrivée à Longvic des 26 collaborateurs de Créancey, et le recrutement d'ici 3 ans de 15 à 20 collaborateurs supplémentaires.

La loi NOTRe prévoit l'intervention exclusives des EPCI en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté a été sollicité concomitamment, sa décision est conditionnée à l'intervention de la Métropole.

Compte tenu du nombre de créations d'emplois, il est proposé que Dijon Métropole intervienne au côté du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, qui prévoit d'attribuer une subvention de 100 000 € pour une assiette éligible de 2,7 M€ soit une aide de 3,7%, en accordant une aide à l'immobilier sous forme d'une subvention de 50 000 € correspondant à 1,85%.

Une convention précisant les modalités de versement de la subvention, viendra formaliser cet engagement de partenariat.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à la Société CDVA Conseils au côté de la région Bourgogne Franche Comté, une aide à l'immobilier sous la forme d'une subvention de 50.000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2018.

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)